

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2012 (20h00)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(e)s : Mme Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), M. Albert PETIT (procuration donnée à M. Gérard CROZIER), Mme Martine DEUS (procuration donnée à Mme Bernadette GOLIN), Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à M. Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : Mme Corinne RINGUENOIRE.

---

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 juin 2012 a fait l'objet d'une remarque de M. Christian SIRON, qui aurait souhaité voir inscrite son intervention concernant les travaux de voirie à réaliser Route de Livron. Il avait soulevé la problématique rencontrée par les cyclistes circulant en milieu urbain et demandé si la matérialisation d'un tracé spécifique était prévue. M. le Maire avait répondu que non, compte-tenu de la faible largeur de la chaussée. Il propose ce soir d'aborder à nouveau ce point en présence de M. CORDEIL, maître d'œuvre, invité à présenter aux conseillers, le projet technique et financier.

### **TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE LIVRON (RD 93a) - CREATION D'UN TROTTOIR :**

Le Maire rappelle les raisons qui ont motivé l'instruction de ce dossier. La RD 93a est dangereuse du fait de la vitesse excessive des véhicules et de la fréquentation accrue des piétons aux abords de chaussée. Le développement et l'urbanisation des secteurs bordant la RD 93a se sont intensifiés. Et si l'on ajoute la construction de la future maison d'accueil pour personnes âgées, les déplacements motorisés et piétons seront encore augmentés.

Le Maire indique qu'un projet de busage de fossé et de création de trottoir a été soumis dès le mois de janvier 2012 au Conseil général de la Drôme, projet a priori subventionnable, notamment parce-qu'il s'intègre dans la réflexion plus globale de réaménagement de la traverse du village menée avec l'équipe CORDEIL/KPRIM/BEAC.

Une mission de maîtrise d'œuvre sur ce secteur prioritaire a donc débuté sans attendre le résultat de l'étude globale. Le projet initial a ainsi été affiné ; il intègre désormais l'enfouissement des réseaux, la création de plateaux surélevés, ainsi que des aménagements urbains et paysagers. Il est composé de deux tranches de travaux et il suppose la réfection de la chaussée par les services départementaux. La reprise du réseau d'eau potable et l'enfouissement prévisionnel des réseaux secs (gainés France Télécom, SDED, fibre optique) sont intervenus en juillet. La première tranche des travaux de voirie débutera en septembre/octobre 2012 et la seconde, composée des revêtements définitifs, des aménagements urbains et paysagers, au printemps 2013.

M. CORDEIL expose des documents techniques permettant de comprendre les enjeux et les caractéristiques techniques du projet. Le Maire ajoute que ce projet a été travaillé en commission, avec la participation des gestionnaires de réseaux, et l'appui du Conseil général. Il demande l'avis de tous les conseillers en précisant que la procédure de mise en concurrence pour la réalisation des travaux sera lancée dans les prochains jours et que le coût total prévisionnel est estimé à environ 194 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre et coordination sécurité. Les crédits votés en mars dernier pour cette opération, devront être réajustés.

La circulation des gros engins agricoles et des cyclistes est ensuite abordée. M. CORDEIL propose de considérer la circulation des plus gros engins en convoi exceptionnel avec l'organisation que cela suppose (voiture de tête) et de conserver autant que possible des zones « refuges » pour faciliter les croisements. Concernant les cyclistes, il précise pour répondre à l'interrogation de M. SIRON, qu'une bande cyclable (1,5 m) n'est pas envisageable sur ce secteur. L'étroitesse de la route ne permet pas de l'envisager à côté de la chaussée, ni même de l'inclure dans la largeur réglementaire de la chaussée parce-que non conforme. Et on ne peut l'envisager sur le trottoir en créant un espace partagé ; une largeur de 2,5 m serait préconisée. Les aménagements créés, en particulier les plateaux surélevés et les limitations de vitesse associées, doivent logiquement obliger les automobilistes à se considérer en milieu urbain et à ralentir, dans l'intérêt de tous les usagers, piétons et cyclistes. Les contraintes techniques et géographiques seront sans doute moins fortes sur d'autres secteurs de la commune ; la demande de M. SIRON pourra alors être réétudiée.

M. CORNILLON demande des précisions sur l'aménagement de l'entrée du Lotissement du Pré aux Rosés. M. MIGNEREY soulève une petite inquiétude par rapport aux bruits générés par le franchissement des passages surélevés, tandis que Mme CASTON s'interroge sur le nombre et la pertinence des zones limitées à 30km/h susceptibles d'être instaurées sur la traverse du village.

M. DURAND, adjoint à la voirie, et M. PETIT, président de la commission travaux, (lecture de son avis consigné dans une lettre) ont participé au montage du dossier et mettent en évidence l'urgence à intervenir. Excepté l'abstention de M. SIRON au moment du vote, les conseillers ont émis un avis favorable.

Le Maire remercie M. CORDEIL pour son intervention et annonce le second point à l'ordre du jour :

### **PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ANIMATION RURALE :**

Il invite M. WAGON, architecte, également présent, à exposer le projet qu'il a élaboré à la demande de la Commune, suite au recensement des besoins effectué par Mme Camille PEREZ (CCVD - chargée de projet). Des documents graphiques ainsi qu'une vidéo, sont projetés et commentés par M. WAGON. Ils montrent l'existant, les contraintes techniques et environnementales du site et les solutions qu'il propose de mettre en œuvre, pour répondre au cahier des charges.

L'assemblée découvre par étape le projet. Les rangements existants de la Salle polyvalente pourraient être déplacés au nord, et augmentés, laissant la place à un bureau, des vestiaires sportifs et des sanitaires répondant aux normes actuelles. La salle polyvalente a été construite en 1985. Sa remise aux normes est indispensable, de même que la réfection de la toiture. Le local chaufferie est par contre conservé, mais le système de chauffage remplacé. Une nouvelle salle d'environ 275 m<sup>2</sup> sera juxtaposée à la salle polyvalente, à côté des terrains de tennis. Elle comportera une scène, une loge/vestiaire, un local de rangement. Ce nouvel espace s'articule autour d'un hall commun aux deux salles, un espace buvette mutualisé, et un office accessible aux livreurs et traiteurs par l'arrière du bâtiment, ce qui suppose la création d'un mur de soutènement et le reprofilage d'une première longueur de talus bordant le canal des Moulins. L'objectif est de remettre aux normes la salle polyvalente, de lui redonner un caractère sportif et de créer une salle d'animation à vocation culturelle et événementielle, qui pourra accueillir de nouvelles activités, un nouveau public sur le site (particuliers, collègues,...).

L'ensemble s'insère donc entre le Canal au nord, le terrain de boules au sud, des habitations à l'ouest, et les terrains de tennis à l'est. Ces contraintes sont telles qu'il est proposé de maintenir un local tennis bâti et donc neuf, à son emplacement actuel.

Le Maire intervient pour rappeler l'intérêt du site regroupant déjà des activités sportives, touristiques et événementielles, et l'intérêt de mutualiser les accès, stationnements, réseaux, équipements. Il rappelle également que cet avant-projet sert à ce stade à arrêter une enveloppe budgétaire et solliciter les financeurs potentiels. Les travaux sont estimés à 1 530 800 € HT, maîtrise d'œuvre, contrôle et coordination de sécurité inclus. La poursuite du projet dépend du niveau de subventionnement et des conditions d'emprunt. La Commune a des marges de manœuvre, mais gardera toute mesure et prudence pour dresser le plan de financement de l'opération. Le projet technique va en attendant être affiné, présenté aux principales associations utilisatrices, et à la population.

Les conseillers appelés à donner leur avis, reconnaissent les multiples contraintes physiques du site et sont satisfaits de voir que les espaces anciens et nouveaux s'imbriquent de façon cohérence et fonctionnelle. M. MIGNEREY émet l'idée de pouvoir compartimenter la salle d'animation au moyen d'une cloison amovible ; il souhaite aussi connaître le pourcentage que représentent les activités sportives organisées dans la salle polyvalente. M. COLLIGNON craint que le site trop contraignant n'offre plus de possibilité de développement futur. Tous deux demandent si M. WAGON peut proposer une variante faisant abstraction des terrains de tennis, un projet « idéal » envisageable, dont la Commune pourrait s'inspirer à long terme. Ainsi, la Commune serait certaine de faire aujourd'hui les bons choix sans hypothéquer l'avenir. Mme GOLIN insiste sur l'importance des modalités de fonctionnement, gestion, entretien du futur équipement. D'autres rappellent la nécessité de bien matérialiser l'accès piétons au départ de l'Espace Saint-Joseph, ou encore de conserver les modalités actuelles d'entretien du Canal des Moulins (pas de busage).

Après un fructueux débat, le Maire demande à l'assemblée de valider l'enveloppe de travaux pressentis, de l'autoriser à solliciter les financeurs, condition nécessaire à la poursuite du projet. Un avis favorable est ainsi rendu.

Le Maire remercie alors M. WAGON, qui s'est aimablement prêté au jeu des questions/réponses.

### **DIVERS**

#### **● Permis de construire et déclarations préalables accordés**

Jean-Michel CHAGNON donne lecture des dossiers instruits depuis le 28 juin 2012. Deux permis ont été accordés pour la construction de sanitaires à l'Ecole Saint-Maurice, et pour la transformation de l'ancien Temple par la Commune. Un projet d'extension d'habitation avec piscine a été refusé. Six déclarations préalables ont été accordées, pour la pose de panneaux photovoltaïques, l'extension d'une habitation, la construction d'un abri voiture, d'un élévateur, d'une piscine et d'un abri de jardin.

### ● Salle des Galets

Le permis de construire a été accordé. Les travaux débuteront fin septembre après signature des marchés avec les sept entreprises retenues pour exécuter les travaux, suite à la procédure de mise en concurrence.

Le Maire interpelle M. Yves SEGUIN, présent dans le public, dont les commentaires sur le projet de réhabilitation de l'ancien Temple et sur la révision du PLU postés le 14 juillet sur le blog de la l'association L'avis d'Allex, méritent une mise au point.

Il donne d'abord lecture du message mis en ligne par M. SEGUIN et corrige : le projet de rénovation de l'ancien Temple comprenant un toit abaissé et végétalisé a été proposé par M. WAGON en 2009 dans la continuité de la réhabilitation de la Mairie, répondant ainsi au critère « confort visuel » de la démarche HQE préconisée par les services de l'Etat. La Commune avait différé cette étape pour des raisons budgétaires d'une part, et parce-que cela nécessitait la rétrocession du Temple par la Communauté protestante, intervenue un peu plus tard. M. SEGUIN et les responsables de l'Avis d'Allex ne peuvent se prévaloir de cette initiative. Le Maire assume pleinement les choix faits par l'équipe municipale. Il respecte le principe démocratique de la critique, mais dénonce en revanche la diffusion sélective et le détournement d'informations.

Concernant la révision du POS en PLU, le Maire s'étonne que M. SEGUIN ignore les procédures attachées à la mise en place de documents d'urbanisme, l'intérêt des enquêtes publiques en particulier. Celui-ci a été 1<sup>er</sup> adjoint ; il a participé à l'élaboration et au vote du POS en 1992, et semble même avoir omis les prescriptions retenues à l'époque. M. SEGUIN, à qui le Maire offre un droit de réponse, maintient ses propos et invite le Maire à engager un débat sur le blog de l'association. Le Maire répond qu'il préfère une intervention en séance du Conseil municipal, moyen tout aussi démocratique, plus direct et surtout moins confidentiel qu'un blog animé par quelques personnes.

### ● Interventions des adjoints et présidents de commissions.

M. Jean-François DURAND, adjoint délégué à la voirie, indique que la réception des travaux de voirie aura lieu mardi 24 juillet.

Mme Bernadette GOLIN, conseillère déléguée aux associations, est satisfaite du bon déroulement de la soirée du 13 juillet organisée par le Club de Tennis. Elle annonce aussi le prochain Forum des associations.

### ● La Poste – Fermeture partielle du bureau de poste semaine 31 (30.07.12 au 04.08.12)

Le 21 mai 2012, le Directeur d'établissement de Livron-sur-Drôme informait le Maire par courrier de la fermeture exceptionnelle du bureau de poste d'Allex entre le 30 juillet et le 4 août. Le Maire lui a fait part de son mécontentement ainsi qu'à sa hiérarchie. Lors d'un entretien de conciliation, et considérant les effectifs dont il dispose, le Directeur d'établissement a proposé une ouverture partielle du bureau les lundi, mercredi et vendredi pendant cette période. Le Maire reconnaît les efforts faits par la Direction et considère ce compromis acceptable.

Avant de clore la séance, le Maire appelle une fois encore à la vigilance au vu des vols recensés encore récemment sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h10.